

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 6 août 2021 à 20 h, à la salle communautaire de l'hôtel de ville de la Municipalité de Lac-Supérieur sise au 1295 chemin du Lac-Supérieur, les membres du Conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, à savoir :

Nature et effets :

1. Augmentation de la longueur d'une voie de circulation sans issue;

Identification du site concerné : chemin du Mont-la-Tuque (prolongement), lots 4 753 821, 4 753 824 et 4 753 826, matricules : 2621-90-4844 et 2721-25-6560.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande avant le 6 août 2021:

- par courrier ou par la poste : 1281 chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, Québec, JOT 1J0;
- par courriel : [directionurbanisme@muni.lacsuperieur.qc.ca](mailto:directionurbanisme@muni.lacsuperieur.qc.ca);

Ou lors de la session du Conseil municipal, qui se tiendra à la salle communautaire de l'hôtel de ville de la Municipalité de Lac-Supérieur sise au 1295 chemin du Lac-Supérieur.

**Donné à Lac-Supérieur, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.**



Sophie Choquette  
Adjointe au greffe

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Sophie Choquette, adjointe au greffe de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce le 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.



Sophie Choquette  
Adjointe au greffe